



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 82033

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'indemnisation des professionnels retraités ayant participé à la campagne de vaccination du virus de la grippe H1N1. L'arrêté du 4 novembre 2009 relatif à cette campagne de vaccination mentionne les compensations financières perçues par les personnes volontaires. Pour les infirmiers et médecins retraités, le paiement relève de l'établissement de préparation et de réponse pour les urgences sanitaires (EPRUS) après contrôle *a priori* et validation des demandes par les préfetures et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales. Or de nombreux retraités n'ont toujours pas été indemnisés pour cette mission alors que les centres de vaccinations sont fermés depuis plusieurs mois. Ce retard est inacceptable au regard de l'investissement de ces volontaires en période de crise. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour que les indemnités soient versées dans les meilleurs délais aux professionnels retraités qui ont participé à cette campagne de vaccination.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82033

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6877

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)